



## Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du dumiste à la commune de Quistinic

DEL08\_2023\_06\_09

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, EVANO Thomas.

**Pouvoirs** : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick  
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Erika DU PRÉMORVAN

La conseillère déléguée informe l'assemblée :

Par délibération en date du 22 septembre 2014, la commune de Languidic a mis à disposition de la commune de Quistinic, pour les élèves des écoles publique et privée, des heures d'intervention musicale.

Il était convenu dans la convention bilatérale découlant de cette délibération une actualisation annuelle du coût de ce service.

Il convient donc de procéder à cette actualisation pour la rentrée 2023/2024 via un premier avenant à la convention.

Le coût du service à compter de la rentrée 2023/2024 est porté à 50€/heure.

Il est proposé de procéder à la transcription de cette actualisation du coût de service dans l'avenant n°1 à la convention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission finances et ressources humaines ;

- **FIXE** le coût du service pour l'année 2023/2024 à 50 €/heure,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023



Le Maire,

Laurent DUVAL